

**Tableau des informations à fournir pour le dépôt des programmes d'exploitation par les transporteurs aériens souhaitant desservir la France.**

Transporteurs		Français				Communautaires				Extra Communautaires	
		intra		extra		intra		extra		intra ou extra	
Réguliers-R ou non réguliers-NR		R	NR	R	NR	R	NR	R	NR	R	NR
<b>Documents à fournir</b>											
1	Nom et coordonnées du transporteur aérien	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
2	Nom et coordonnées de la personne responsable des vols au sein de la compagnie	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
3	Coordonnées du centre opérationnel du transporteur aérien	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
4	Description des services (numéro de vol, itinéraire complet, jour, heure GMT et fréquence d'exploitation des services)	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
5	moyens aériens : type, immatriculation, capacité offerte	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
6	Mode de commercialisation.	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
7	Type d'affrètement commercial		X		X		X		X		X
8	Nom et coordonnées des affréteurs commerciaux		X		X		X		X		X
9	Habilitation de l'affréteur, en cas de commercialisation sur le territoire français		X		X		X		X		X
10	Contrat d'affrètement		O		O		O		O		O
11	Licence d'exploitation de l'entreprise (ou document équivalent) ;					I	I	I	I	I	I
12	Certificat d'assurance conforme au règlement communautaire n° 785/2004					O	O	O	O	I	I
13	Certificat de transporteur aérien (ou document équivalent)							O	O	I	I
14	Certificats d'immatriculation, de navigabilité et de limitation de nuisances sonores des aéronefs									I	I
15	Attestation de la présence d'EGPWS ou de GPWS et d'ACAS II*									I	I
16	Questionnaire technique									I	I
17	Eventuels accords commerciaux (franchise, partage de codes ou affrètement)	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
18	Accord écrit pour l'opération envisagée des autorités aéronautiques dont il relève	A	A	A	A			O	O	O	O

19	Documents demandés aux points 11 à 16 relatifs au transporteur de fait.							O	O	O	O
<b>Délai pour le dépôt avant le début prévu des vols</b>											
		1 M	10j/2j	1 M	10j/2j	1 M	10j/2j	1 M	10j/2j	1 M	10j/2j
<b>Adresse de dépôt</b>											
	courrier	Bureau des Transporteurs français(T2)		Bureau des Services aériens internationaux(T1)							
		Direction du Transport aérien direction générale de l'Aviation civile 50, rue Henry Farman 75720 PARIS CEDEX 15									
	télécopie	01 58 09 38 43		+33 1 58 09 38 65							
	courrier électronique	<a href="mailto:programmes-compagnies.dta@aviation-civile.gouv.fr">programmes-compagnies.dta@aviation-civile.gouv.fr</a>		<a href="mailto:international-dta@aviation-civile.gouv.fr">international-dta@aviation-civile.gouv.fr</a>							
<b>Réponse de l'administration</b>											
		AT	AT	AE	AE	AT	AT	AE	AE	AE	AE

X : obligatoire

O : option, sur demande de l'administration

I : obligatoire en cas de première venue sur le territoire national ; à actualiser si nécessaire

A : Autorisation d'accord commercial délivrée par la France

1 M : 1 mois

10j/2j : 10 jours ouvrés dans le cas de série de vols (six vols ou plus), 2 jours ouvrés dans les autres cas

AT : Approbation tacite ; le silence de l'administration pendant quinze jours suivant le dépôt vaut approbation

AE : Approbation explicite nécessaire ; le silence de l'administration pendant 1 mois suivant le dépôt vaut rejet

\* en conformité avec les normes et pratiques recommandées de l'OACI